New Nouveau Brunswick

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant		Date d'inspection
Académie Powerplay Academy Inc.		Le 02 novembre 2026
Nom de l'établissement		**Numéro de permis**
Académie Powerplay Academy 2		2017237
Adresse		**Numéro de téléphone**
257 rue des Erables Dieppe NB E1A 9B1		(506) 853-7529
Type de permis	**Nombre maximal d'enfants**	**Âges des enfants**
Garderie éducative à temps plein	54	NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE	**Titre du poste**	
Stephanie Hickey	Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.	11(c)(ii)	31 déc. 2024	
Commentaires: Lors de l'inspection de suivi, la mentore en assurance de la qualité a constaté que moins de 50 % des éducateurs détenaient un certificat d'un an en éducation de la petite enfance ou une formation équivalente. Une discussion a eu lieu avec l'administrateur concernant cette exigence, et il a été indiqué qu'avec les changements à venir, au moins 50 % des éducateurs détiendront un certificat d'un an en éducation de la petite enfance ou une formation équivalente.			

Commentaires généraux

La Mentore en assurance de la qualité est sur les lieux en après-midi afin d'effectuer une inspection de surveillance.
Le ratio éducateur-enfants est respecté tout au long de la visite.

Les éléments suivants ont été vérifiés :
•Routine quotidienne
•Aire de jeu intérieure
•Matériel et équipement de l'aire de jeu intérieure
•Aire de repos
•Toilettes
•Espaces de rangement
•Changement de couches
•Supervision

Durant l'inspection de surveillance, la Mentore en assurance de la qualité a observé les nourrissons se réveiller

Commentaires généraux
de la sieste et effectuer la transition vers la collation. Les enfants d'âge scolaire ont également été observés à leur arrivée de l'école alors qu'ils participaient à des activités de jeu libre à l'intérieur.

original signé par

Stephanie Hickey — Le 02 novembre 2026

Signature Personnel, Service de garderie éducative — Date

original signé par

Émilie Henry-Falardeau — Le 02 novembre 2026

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée — Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"